



**ETUDE DES DYNAMIQUES VIOLENTES CONJUGALES ET DE LA
TRAJECTOIRE DE VIE DU COUPLE AUTEUR/VICTIME DE
VIOLENCE CONJUGALE**

**NOTE DE SYNTHÈSE DU RAPPORT FINAL
Mai 2017**

Sous la responsabilité scientifique de :

- Sonia Harrati, Maître de conférences, HDR, en psychologie et psychopathologie, Université de Toulouse Jean-Jaurès, co-directrice du Centre de Criminologie et Sciences Humaines de Midi-Pyrénées, Laboratoire Cliniques Psychopathologique et Interculturelle.
- David Vavassori, Maître de conférences, HDR, en psychologie et psychopathologie, Université de Toulouse Jean-Jaurès, co-directeur du Centre de Criminologie et Sciences Humaines de Midi-Pyrénées, Laboratoire Cliniques Psychopathologique et Interculturelle.

Ingénierie technique et scientifique :

Mathilde Coulanges, psychologue clinicienne, Doctorante en psychologie clinique, Laboratoire Cliniques Pathologique et Interculturelle (LCPI), chercheur associé au Centre de Criminologie et Sciences Humaines de Midi-Pyrénées (CCSH), Université Toulouse – Jean Jaurès.

Collaborateurs scientifiques :

Sandra DaSilva, Psychologue clinicienne, Centre Hospitalier Gérard Marchant, Toulouse.

Marie Salanié, Psychologue clinicienne, chercheur associé au Laboratoire Cliniques Pathologique et Interculturelle (LCPI) et au Centre de Criminologie et Sciences Humaines de Midi-Pyrénées (CCSH), Université Toulouse – Jean Jaurès.

Marion Puech, Psychologue clinicienne, Fondation Bon Sauveur, Albi.

Yann Zoldan, Psychologue clinicien, Docteur en psychologie clinique, chercheur associé au Laboratoire Cliniques Pathologique et Interculturelle (LCPI), Université Toulouse – Jean Jaurès.

Stagiaires étudiants :

Kathleen Beuvelet, doctorante en psychologie, stagiaire au Centre de Criminologie et de Sciences Humaines de Midi-Pyrénées (CCSH-LCPI), Université Toulouse – Jean Jaurès.

Charlotte Boulard, Etudiante en master 2 de psychologie, stagiaire au Centre de Criminologie et de Sciences Humaines de Midi-Pyrénées (CCSH-LCPI), Université Toulouse – Jean Jaurès

Laura Manaa, Etudiante en master 2 de psychologie, stagiaire au Centre de Criminologie et de Sciences Humaines de Midi-Pyrénées (CCSH-LCPI), Université Toulouse – Jean Jaurès.

Michel Marques, Etudiant en master 2 de psychologie, stagiaire au Centre de Criminologie et de Sciences Humaines de Midi-Pyrénées (CCSH-LCPI), Université Toulouse – Jean Jaurès.

Manon Nihouarn, Etudiante en master 2 de psychologie, stagiaire au Centre de Criminologie et de Sciences Humaines de Midi-Pyrénées (CCSH), Université Toulouse – Jean Jaurès.

Anne Pezet, Etudiante en master 2 de psychologie, Laboratoire Cliniques Pathologique et Interculturelle (LCPI), Université Toulouse – Jean Jaurès.

Collaborateurs de terrain :

Unité Médico-Judiciaire du Centre Hospitalier Universitaire de Rangueil, Toulouse.

Tribunaux de Grande Instance de Toulouse, Albi et Montauban.

Association Vivre Autrement ses Conflits, Toulouse.

REMERCIEMENTS

Nos remerciements vont aux personnes victimes et auteurs de violence conjugales qui ont accepté de participer à cette recherche mais également à l'ensemble des professionnels *de l'Unité Médico-Judiciaire du Centre Hospitalier Universitaire de Rangueil-Toulouse, des Tribunaux de Grande Instance de Toulouse, Albi et Montauban, de l'Association Vivre Autrement ses Conflits de Toulouse* pour l'intérêt qu'ils ont porté à ce travail. Leur accueil, leur disponibilité, leur collaboration, leurs apports et réflexions et la richesse des échanges engagés nous ont permis de mener à bien cette recherche-action. Nos remerciements également les professionnels de la Mission Droit et Justice pour leur soutien, leur confiance et leur compréhension dans les moments difficiles de cette recherche.

1. PREAMBULE

Cette recherche propose d'étudier la dynamique de la violence conjugale en l'envisageant dans une perspective dynamique au regard de la trajectoire de vie du couple auteur/victime de violences conjugales et de ses vulnérabilités psychiques et sociales. Ainsi, elle vise à :

- mieux repérer le phénomène dans sa globalité et sa complexité afin d'aboutir à des formulations de préconisations adaptées à la réalité des sujets concernés.
- faire progresser les savoirs en vue d'enrichir prioritairement la réflexion psychopathologique, éthique et praxéologique au sujet des liens et de l'articulation entre trajectoires de vie, vulnérabilité, conjugalité, violence et prise en charge.

Le partenariat entre équipe de recherche et professionnels de terrain se justifie par le choix d'une démarche de recherche-action dont le but est de créer une dynamique permettant l'appropriation par les praticiens et les chercheurs d'espaces collaboratifs. Cette démarche concrétise une nécessité éthique, inhérente à tout travail de recherche portant sur un sujet aussi complexe que celui des violences conjugales. Ainsi, les retombées scientifiques attendues de cette recherche-action débordent largement sur le champ de l'intérêt public. Elles viennent renforcer les connaissances et les pratiques des professionnels ayant pour mission l'accompagnement des situations de violences conjugales.

2. METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

3.1. Problématique et objectifs de recherche

Au-delà du comportement de violence d'un auteur sur une victime, le phénomène de violences conjugales interroge plus largement les places et positions prises par les partenaires du couple. Le couple est en effet le résultat de deux parcours de vie singuliers et l'union de deux individus témoigne toujours d'une succession de choix en lien avec l'histoire et la situation de chaque partenaire (histoire familiale, sociale..., fonctionnement psychique, problématique psychopathologique...). Ainsi, le parcours de la violence conjugale se présenterait comme la manifestation d'une situation de crise particulière dans laquelle se confrontent deux espaces psychiques de vulnérabilité(s). Cette perspective inscrit les violences conjugales dans un trajet existentiel qui se décline dans des conditions jamais exclusives, dont les formes apprises sont des modes opératoires, des identifications aliénantes, des opportunités situationnelles et des organisations psychiques. Ainsi, pour appréhender toute la complexité des violences conjugales et permettre de se dégager de la dualité pénale auteur/victime, il est fondamental de rechercher les modes de construction du rapport auteur/victime.

Cela en donnant une place centrale à une analyse dynamique des modalités de constitution des positions d'auteur et de victime dans la sphère conjugale mais aussi dans d'autres (familiale, sociale, professionnelle...). Une analyse psychocriminologique des situations de violences conjugales rendrait compte de typologies dynamiques articulant un ensemble de positions (victimant/victimé ou encore vulnérant/vulnéré) et de dimensions (existentielles, psychologiques, sociales...) particulières du point de vue du couple auteur/victime.

L'objectif de cette recherche-action répond au souci d'introduire et de préserver une analyse globale et continuiste des violences conjugales. En partenariat avec les professionnels concernés par cette réalité, elle vise à offrir une fine compréhension de ces situations afin d'optimiser la prise en charge des auteurs et des victimes, et de mieux cibler les aspects préventifs. Cette recherche se donne ainsi pour principe de tenir compte des réalités du phénomène en question et des réalités de terrain (ressources, besoins, demandes) pour faire émerger des préconisations adaptées à celles-ci. Elle se donne plus précisément pour objectifs :

- D'établir une typologie des dynamiques de violences conjugales qu'elles qu'en soient ses formes et ses manifestations et dans lesquelles peuvent s'actualiser les homicides conjugaux.
- D'évaluer l'efficacité des dispositifs de prise en charge du point de vue de l'auteur, de la victime et du couple auteur/victime de violences conjugales.

3.2. Protocole de recherche

Afin d'opérationnaliser ces objectifs de recherche, nous proposons une méthodologie déclinée en quatre phases.

- *La phase 1* vise l'étude des dynamiques violentes conjugales et des trajectoires de vie des auteurs et victimes de violences conjugales

Pour cela, nous avons consulté 105 dossiers de victimes de violences conjugales ayant été suivies par la Consultation de Prévention de la Violence (CPV) (*Unité Médico-Judiciaire du Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse, Hôpital Rangueil*) ainsi que 52 dossiers pénaux d'auteurs de violences conjugales ayant été jugés par les Tribunaux de Grande Instance de Toulouse, Montauban et Albi.

- *La phase 2* complémentaire à la première, vise l'étude des modalités de prise en charge des victimes et auteurs de violences conjugales. Elle s'appuie sur l'analyse de 9 entretiens de recherche auprès de professionnels des champs sanitaire, social et juridique (psychiatres, psychologues...).

- *La phase 3* vise l'étude clinique des trajectoires de vie des auteurs et victimes de violences conjugales.

Elle s'appuie sur l'analyse de 8 entretiens de recherche auprès de personnes victimes de violences conjugales suivies par l'Unité Médico-Judiciaire CHU de Toulouse et 2 entretiens de personnes auteurs de violences conjugales suivies par l'Association Vivre Autrement ses Conflits de Toulouse (AVAC).

3.3. Principes d'analyse des données

Plusieurs méthodes d'analyse des données ont été mises en œuvre pour le traitement des données issues des dossiers et celles relatives aux entretiens réalisés avec les professionnels de terrain, les personnes victimes ou auteurs de violences conjugales. On distinguera l'analyse statistique quantitative des dossiers des personnes victimes ou auteurs de violences conjugales et l'analyse qualitative des dossiers pénaux et des entretiens semi-directifs. Au final, ces résultats sont soumis à une interprétation ou une mise en sens, soutenue par une lecture clinique et psychocriminologique dans le but de mieux comprendre les dynamiques de violences conjugales, cela, au regard des trajectoires de vie, des modalités relationnelles conjugales et des vulnérabilités du couple auteur/victime.

4. PRINCIPAUX RESULTATS

Les résultats mis en évidence vont dans le sens de ces objectifs. En effet, l'analyse croisée des résultats de cette recherche montre qu'il n'y a pas de profil type d'auteurs et/ou de victimes de violence conjugale mais plutôt des configurations situationnelles et relationnelles spécifiques au couple auteur/victime. C'est l'un des résultats majeurs.

Tel que nous l'avons souligné, la violence conjugale se présente, en effet, comme la manifestation d'une situation de crise particulière dans laquelle se confrontent deux formes de vulnérabilité psychique et sociale. Aussi, ces résultats confirment le fait que l'agir violent conjugal doit être pensé dans une perspective dynamique articulant la trajectoire de vie, le fonctionnement psycho(patho)logique, le mode de construction, l'expérience et les mouvements du lien conjugal. Ces éléments doivent être pensés du point de vue du couple auteur/victime.

Cette recherche nous a permis de mettre évidence les caractéristiques anamnestiques, sociales, psychopathologiques et somatiques des victimes et des auteurs de violence conjugale, les circonstances vulnérantes de leurs parcours de vie émergentes dans la dynamique violente conjugale, ainsi que le caractère complexe et processuel de la violence conjugale.

Ainsi, que ce soit pour les auteurs comme les victimes, les parcours de vies sont marqués par des événements de vie douloureux (violence intrafamiliale, carence affective et éducative, séparation...):

- que l'on peut qualifier de traumatiques, en raison de leurs effets désorganiseurs, signalés par des vécus d'empiètement de la continuité d'être.
- trouvant une résonance *négative* dans l'expérience conjugale.

Les entretiens de recherche réalisés, tout comme la lecture des dossiers médico-psycho-judiciaires, nous ont permis de constater que l'identité du couple auteur/victime de violences conjugales n'est pas une donnée stable mais relève de l'histoire de chacun des partenaires, du couple et des échanges avec l'environnement social. C'est donc une identité mouvante dont la dynamique résulte sur des mouvements de progression, de régression et de rupture eux-mêmes produits par la réalité psychique et événementielle des partenaires. Cette co-construction subjective, relevant des répercussions de l'expérience affective relationnelle de chacun des partenaires, infléchit les positions psychiques et œuvre à la possibilité ou l'impossibilité de répondre de soi au sein du couple. Dès lors, l'agencement conjugal s'inscrit dans une temporalité qui initialise des mouvements relationnels, des modes de résolution des conflits et d'évitement de l'angoisse à travers des dynamiques psychiques/conjugales singulières. Dans cette logique, les faits de brutalité disposent d'une histoire interne relative à une composition conjugale.

Les résultats de la présente étude soulignent que la violence conjugale s'exprime de manière aiguë ou chronique, polymorphe (violences psychologique, verbale, sexuelle) dans un continuum avéré ou masqué (d'où la notion de cycle) mais toujours au sein d'une conjugalité en crise. De ce fait, compte tenu de leur intrication et de leur diversité, il s'avère épineux, et même inapproprié, d'isoler des spécificités des situations de violence conjugale. Plusieurs temporalités doivent être instruites dans la compréhension de ces actes. Plus précisément, ces résultats viennent figurer que la problématique des violences - ici conjugales - dépend à la fois de circonstances contextuelles, vulnérantes et précipitantes. Les circonstances vulnérantes avancées concernent les histoires de vie des deux partenaires, et dans celles-là, les agents de vulnérabilité individuelle psychique (*ex. périodes ou événements particuliers, tentatives de suicide, dépression, vécu d'abandon*) et situationnelle (*ex. dégradation relationnelle, jalousies, absence de relation sexuelle, extra-conjugalité, séparation ou intention de séparation du couple en réponse à un contexte de violence*). A cela, s'adjoignent des circonstances précipitantes exogènes, tels que la consommation de substances psychoactives (*consommation d'alcool principalement et de cannabis*), les pressions du milieu environnant (*ex. stress, menaces, harcèlement...*).

Cependant, la violence conjugale n'apparaît pas comme la conséquence de la présence ou de l'absence de tel ou tel facteur pas plus qu'elle n'est le résultat de la somme de ces facteurs. Incontestablement, elle résulte d'un mouvement conjugal dans lequel s'actualise sous différentes formes une relation violente. Ce postulat est désormais confirmé par les données relevées dans les dossiers médico-psycho-judiciaires et le récit des personnes auteurs/victimes mais aussi par celui des professionnels de terrain à propos de la dynamique et de la violence conjugale.

D'autres résultats fondamentaux qui nous paraissent fortement impacter l'analyse des caractéristiques sociales, anamnestiques, psychopathologiques, somatiques, familiales et environnementales, des dynamiques conjugales et des violences conjugales, concerne notamment l'impossibilité de reconstituer la trajectoire complète des personnes victimes. Ce défaut d'informations a suscité un manque de compréhension pour une analyse qui tienne compte de la manière dont ces sujets se soutiennent d'une position d'auteur et/ou de victime de violence conjugale.

Par ailleurs, au regard des résultats issus des analyses des entretiens professionnels, nous avons dégagé les intérêts, les ressources et les besoins des professionnels en matière de prise en charge. Tels que le souhait de dépasser une prise en charge dichotomisée auteur/victime, les difficultés liées au morcellement des missions et à la polarisation des pratiques professionnelles, le manque de temps, d'échange et de communication dans des espaces de réflexion communs avec les partenaires, etc. Nous avons également identifiés les modalités, les moyens et les actions mis en place pour répondre à ces problématiques comme la prise en compte de ce qui relève de la dynamique conjugale, l'adaptation des professionnels aux motifs de la demande des auteurs/victimes (*ex. injonction judiciaire, démarche personnelle*), l'évaluation, le conseil et le travail clinique thérapeutique.

Enfin, nous avons repéré comment les auteurs et les victimes de violence conjugale se situent par rapport à leur prise en charge : les victimes investissent les prises en charge dans une perspective de mise en sens de leur vécu et d'un besoin de se (ré)approprier leur expérience victimale. Les auteurs, quant à eux, identifient une complémentarité des prises en charge individuelle et de groupe. Cette complémentarité soutient une meilleure prise en compte de l'altérité, un sentiment de responsabilisation ou encore une mise à jour progressive de leurs émotions. Les victimes comme les auteurs soulignent le poids de la temporalité quel que soit le mode de prise en charge, l'expérience thérapeutique étant décrite et vécue comme un processus long et complexe soumis à des fluctuations.

5. PRINCIPALES PRECONISATIONS DE LA RECHERCHE

De nombreux axes de réflexions peuvent être préconisés à la suite de cette recherche. Ces axes reposent sur l'ensemble du tissu social et font appel à tous les professionnels qui croisent le parcours des victimes ou des auteurs de violences conjugales. Ces préconisations vont dans le sens d'une mise en œuvre d'une politique globale et cohérente de lutte contre les violences conjugales. Aussi, aucune de ces préconisations n'a de sens pris isolément. La cohérence, la pertinence et l'efficacité de ces recommandations résultent de leur mise en synergie.

→ Relancer le débat scientifique sur la définition de la violence conjugale pour sortir de l'ambiguïté d'une désignation genrée

L'absence de consensus et l'infiltration de représentations morales, sociales, idéologiques dans la caractérisation des violences conjugales sont l'un des principaux constats de cette recherche. Afin, de maintenir un haut niveau de réflexion et de contribuer à la déconstruction/reconstruction de l'objet « violences conjugales », nous recommandons la relance d'un débat scientifique sur la définition des violences conjugales et sur les incidences d'une conception genrée, asymétrique et unidirectionnelle de l'agir violent.

→ Systématiser une prise en charge socio-éducative et médico-psychologique pour l'ensemble victimes et des auteurs de violence

Plusieurs des personnes victimes rencontrées ont évoqué leur hésitation à se présenter aux services de police de gendarmerie crainte de « *ne pas être entendues, ne pas avoir de droits* », de devoir prouver les propos avancés. Il convient de renforcer la présence d'un réseau de prise en charge (secteur social et associatif, police, gendarmerie, médecins, avocats, interprète...) pour permettre aux victimes de sortir du silence et de mener à bout leurs démarches pour ne pas banaliser un épisode aiguë de violence ou se défaire de son engrenage.

Pour les auteurs, nous soutenons la nécessité :

- De développer les enquêtes sociales rapides, spécifiques aux situations de violences conjugales et susceptibles d'aider les décisions des magistrats visant à éclairer le magistrat sur l'orientation pénale et l'obligation de soins la plus adaptée en fonction du comportement de l'auteur de violences et de l'ensemble de la situation familiale.
- D'initier et de systématiser une prise en charge socio-éducative et médico-psychologique pour l'ensemble des auteurs de violence.

Responsabiliser l'auteur de violence conjugale, le rendre acteur de sa prise en charge et de son évolution, entre étayage et visée d'autonomisation, demandant de la part du professionnel d'accepter de perdre une certaine maîtrise de la relation et d'admettre la part active psychiquement que les auteurs prennent dans leurs parcours et qui devient un des enjeux de l'accompagnement.

→ **Prendre en compte l'expression polymorphe des vulnérabilités psychique et sociale des personnes auteurs et victimes de violence conjugale**

Les résultats de cette recherche nous permettent de soutenir que l'accompagnement et la prise en charge des vulnérabilités psychologique/psychique et/ou sociale des auteurs/victimes incitent à :

- repérer les trajectoires d'impasses ou de ruptures dans lesquelles basculent ceux qui ne peuvent tenir face aux accidents de la vie ou aux catastrophes familiales ou résister au déclassement faute de ressources psychiques/psychologiques et environnementales (familiales et de réseaux sociaux) suffisantes et/ou satisfaisantes.

- tenir compte du retentissement des environnements traumatiques sur les perturbations psychiques et les ruptures.

→ **Parcours de vie et trajectoire pénale et/ou sanitaire : une reconstitution nécessaire et préalable**

L'un des constats essentiels de cette étude réside dans l'impossibilité de reconstituer la trajectoire complète des victimes ou des auteurs à travers la seule lecture des dossiers judiciaires ou de prise en charge. Les informations concernant le parcours de vie et les différentes étapes du parcours médico-psychologique et/ou socio-judiciaire sont dispersées entre de nombreux acteurs et de nombreux services et rendent le suivi longitudinal de ces personnes irréalisable. Il convient de recenser les données sont susceptibles d'éclairer précisément la trajectoire de vie de la victime de l'auteur en dehors de la nature des violences agies et/ou subies. Cela afin d'optimiser une analyse qui tienne compte du lien acte-auteur et auteur-victime, de la dynamique violente et conjugale, construction, qui s'origine dans une dialectique entre deux parcours de vie.

→ **Soutenir et renforcer une approche pluridisciplinaire et interinstitutionnelle de la violence conjugale**

Compte tenu de l'expression polymorphe des problématiques des personnes auteurs/victimes de violence conjugale, les résultats de cette recherche :

- montrent la nécessité de penser « une prise en charge globale » de la violence conjugale : c'est-à-dire pour la victime, pour l'auteur, pour les co-victimes (les enfants du couple notamment) mais aussi pour le couple lui-même.
- contribuent à promouvoir l'intérêt d'un décloisonnement des différents savoirs et pratiques professionnelles (par exemple, psychologie, psychiatrie, sociologie...éducateurs, travailleurs sociaux...) face aux enjeux de la prise en charge de ces situations dont le champ d'application est certes délimité socialement et politiquement.

→ **Concevoir et prendre en compte la modalité circulaire et dynamique de la violence conjugale**

Alors que la société et la loi introduisent une ligne de démarcation entre l'auteur et la victime, favorisant ainsi une logique linéaire visant à protéger les victimes et à s'intéresser à la psychologie des auteurs, les résultats de cette recherche invitent à penser la modalité circulaire et dynamique de violence conjugale, à comprendre l'enchevêtrement des liens qui unissent l'auteurs et la victime (y compris les enfants témoins) dans une intersubjectivité souffrante.

Dès lors, la prise en charge doit interroger les dynamiques subjectives et intersubjectives agissantes du point de vue du couple auteur/victime afin de repérer de quelle manière se forme et se met en acte une conjugalité violente. Aussi, la prise en charge thérapeutique du couple auteur/victime de violence conjugale suppose d'explorer le lien entre histoire personnelle et vécus de la violence agie et/ou subie (fragilité ou résistance), car des similitudes peuvent être relevées. A cet égard, l'objectif du travail thérapeutique auprès de ces sujets est de contribuer à endiguer l'ébranlement et le chaos du soi au sien du couple, de retrouver un sentiment d'intégrité pérenne, mais aussi de les inciter à se dégager progressivement d'une position d'auteur agissant et/ou de victime subissant. Cet objectif requiert la mise en œuvre d'une prise en charge plurielle et articulée soutenant l'auteur, la victime, la ou les co-victime(s) mais aussi le couple.

→ **Promouvoir et soutenir une prise en charge plurielle et articulée de la violence conjugale**

Pour les personnes victimes, il en ressort l'intérêt d'ajuster l'accueil aux besoins d'écoute et d'étayage dans les premiers temps de la révélation des faits dont elles se disent victimes. La réflexion sur le dispositif d'accueil par les professionnels des services de police ou gendarmerie pourrait ainsi viser :

- une meilleure intégration des dimensions psychosociales dans le processus judiciaire : la présence de psychologues et/ou de travailleurs sociaux dans les commissariats et les unités de gendarmerie permettrait d'offrir à la victime un accompagnement adéquat dans cette démarche envers la Justice et de s'informer de la présence éventuelle de mineurs au domicile.
- l'amélioration de la prise de plainte pour faciliter le travail des intervenants sociaux ou des associations qui prennent le relais.

Le renforcement des dispositifs d'accueil spécifique pour répondre aux besoins variés des victimes de violences apparaît aussi capital notamment par l'adaptation de l'offre d'hébergement spécialisé et la facilitation d'accès au logement autonome que ce soit dans l'urgence ou de façon plus pérenne. Les refuges spécialisés (généralement pour femmes) semblent mieux équipés pour résoudre ces problèmes, car en plus d'offrir un hébergement sûr, ils apportent un soutien psychologique aux victimes, ils contribuent à les aider à surmonter l'expérience traumatisante vécue. La mise en place de cellules d'urgence médico-psychologique (CUMP), actives dans chaque département, pour les victimes ou proches des victimes se révèle tout à fait pertinente. Le rôle des professionnels de santé doit viser le diagnostic des traumatismes majeurs liés aux violences et le repérage d'éventuelles victimes en vue de les mettre en relation avec le réseau d'écoute et d'initier une demande d'aide.

Du côté des personnes auteurs, les résultats de cette recherche montrent que si le rappel à la loi retentit comme un rappel à la réalité, il paraît insuffisant ou du moins il n'endigé pas la violence. C'est pourquoi, nous proposons d'attribuer un caractère obligatoire à une prise en charge psycho-éducativo-sociale facilitant et optimisant un ensemble de réflexions sur les relations homme-femme, les affects et leur régulation, les liens à l'autre et les conduites de dépendance, la souffrance des victimes y compris des enfants, et dans laquelle les résistances à un tel accompagnement ferait partie intégrante du dispositif clinique, thérapeutique.

Ainsi, la prise en charge des auteurs de violence conjugale doit relever à la fois comme un travail de soin et comme une mesure de prévention de la récidive. Le recours à une technique de groupe, à laquelle pourrait s'adjoindre un suivi individuel, permettrait de faire évoluer le sujet (dans une logique psychothérapique) et donc de prévenir toute récidive dans une logique sociale de prévention. Tenir compte du fonctionnement psychique/psychologique du sujet, de son parcours de vie et des événements qui y ont pris sens, des modalités de son acte et du rapport qu'il entretient avec celui-ci, se révèle pertinent dans la perspective (psychocriminologique) d'une mise au travail du rapport sujet/acte (Harrati & Vavassori, 2015).

Le positionnement du sujet vis-à-vis de son acte sous-tendu par l'élaboration des sentiments de responsabilité ou de culpabilité, voire encore des modalités de reconnaissance de l'acte (totale, partielle ou absente) est un axe de travail thérapeutiques à privilégier.

→ **Considérer les enfants du couple auteur/victime de violence conjugale comme des co-victimes**

Si toute situation d'exposition à la violence conjugale n'implique pas forcément une prise en charge de l'enfant, pour autant une évaluation de la situation dans le cadre de violences conjugales devrait être systématique. De cette dernière découlent les éventuelles réponses à apporter à l'enfant, et notamment la possibilité d'une prise en charge adaptée à la gravité de la situation et son impact sur l'enfant. Il conviendrait de recommander l'engagement d'une réflexion sur les modalités d'organisation d'une telle prise en charge pour les enfants exposés aux violences conjugales, ainsi que sur son contenu tel que le préconise l'Observatoire National de l'Enfance en Danger (2008).

→ **Poursuivre l'effort de formation et encourager la supervision des professionnels**

Si les formations existent déjà, il convient de réfléchir aux modalités organisationnelles permettant aux professionnels (ex. magistrats, auxiliaires de justice, parmi lesquels les avocats jouent un rôle déterminant, travailleurs sociaux, psychologues, éducateurs...) de prendre du temps pour se consacrer à l'offre de formation continue. Celle-ci pourrait, par exemple, concerner : la connaissance des dispositifs de prise en charge des victimes et des auteurs afin de mieux orienter ; la dynamique des violences au sein du couple et leurs incidences ; l'évaluation et la prise en charge des violences intrafamiliales ; les conséquences psychotraumatiques de la violence au sein du couple ; les enjeux thérapeutiques de la prise en charge des victimes et des auteurs de violence conjugale.

Par ailleurs, la mise en place de groupes d'analyse de pratique ou de supervision pour les professionnels intervenants auprès des auteurs et des victimes s'avère indispensable afin de soutenir une prise de distance émotionnelle ou affective nécessaire pour mener à bien sa mission.

→ **Soutenir l'information et la prévention des violences conjugales**

L'information sur les violences conjugales doit être vue comme un des axes de prévention. Les différentes institutions qui rencontrent le couple lors d'événements « officiels » (ex. mariage, pacs, naissance...) pourraient transmettre une brochure sur la définition des violences conjugales et sur les conséquences de l'isolement du couple lorsque ces situations sont avérées, ainsi qu'un numéro d'appel.

Pour prévenir les violences conjugales et/ou favoriser le dévoilement précoce, disons à court-terme, la diffusion de divers messages sociaux d'information semble pertinente.

A l'égard des auteurs, ces messages peuvent permettant d'une part de souligner les conséquences marquées de la violence ainsi que son caractère inadmissible et d'autre part, de leur proposer des solutions de prises en charge pour les aider à stopper les violences. Pour les victimes, ces messages doivent prendre en compte leurs difficultés à dénoncer les violences en raison d'un vécu subjectif de culpabilité, de honte, du désir de préserver le couple et la famille.

Concernant l'entourage et la famille du couple, les messages véhiculés doivent leur permettre de prendre conscience de leur devoir d'ingérence s'ils ont connaissance d'une situation de violence conjugale. A l'égard du grand public, ces messages sociaux doivent permettre de sensibiliser chacun sur l'existence et la réalité de ces phénomènes de violence afin de mieux les prévenir ou les repérer.

Une vigilance renforcée lors d'évènements ou périodes à risque permet également de prévenir, sinon déceler précocement les violences conjugales. Notre lecture des dossiers médico-psychologiques signale que la grossesse est l'un des moments où le risque de voir survenir les violences conjugales est significatif. Il convient donc de recommander aux pouvoirs publics de valoriser et de concrétiser les propositions faites par les réseaux périnatalité intégrant des questions relatives au dépistage des violences conjugales. A ce propos, les entretiens d'évaluation sont un des moyens pourrait être mis en œuvre pour dépister la présence ou non de violences dans le foyer (Morbois et Casalis, 1996). Ils pourraient contribuer à réduire la durée de tolérance à la violence, le nombre de récidives, l'aggravation des risques, les répercussions profondes sur la personnalité de la victime (*ex. image de soi, santé mentale, équilibre psychique*).

Enfin, mener un travail éducatif sur les relations entre les hommes et les femmes, notamment lors des cours d'éducation sexuelle dans les collèges et les lycées avec des échanges sur la vie affective et les relations de couple, permettrait en effet, de sensibiliser les jeunes à ces phénomènes de violences conjugales.
